

## Projet de construction de l'usine AP-50 Complexe Jonquière à Saguenay

Mémoire soumis dans le cadre de la consultation  
du Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement  
« BAPE »



### **L V B F** **Les verts boisés du fjord** « Fiducie foncière »

Document préparé par :

**M. Gille Tremblay M.A. , Vice-président de la fiducie foncière L V B F**  
Analyste-consultant Aménagement du Territoire Développement Régional  
562 Rue des Pluviers Chicoutimi, Qc. G7H 5P9  
Tél. 418-543-3106  
[giltrembl@gmail.com](mailto:giltrembl@gmail.com)

Avec la collaboration de M. Julien Petitclerc, Président  
et de M. Jean Désy, Secrétaire

Décembre 2010

## PRÉAMBULE SUR UNE RÉFLEXION PERSONNELLE

---

*De tous les paysages souvent remarquables qui jalonnent le Royaume du Saguenay - Lac-Saint.-Jean , nourrissent et habitent notre imaginaire collectif, les plus importants de tous , sont les paysages au quotidien .*

- *Paysages*                    *emblématiques ,*
- *"*                            *identitaires ,*
- *"*                            *lacustre & littorales de rivières ,*
- *"*                            *de villégiature ,*
- *"*                            *urbains humanisés ( fonctions urbaines ... ) ,*
- *"*                            *d'entrées de ville et de route panoramique ,*
- *"*                            *de colline, monts & ravins ,*
- *"*                            *agro-forestier,*
- *"*                            *forestiers .*

*Ils façonnent nos états d'âme et reflètent notre appartenance culturelle, nos valeurs, notre intériorité et enfin nos façons de voir, d'interpréter, de comprendre et de concevoir le monde qui nous entoure .*

# 1. INTRODUCTION

---

## ▪ MISSION DE L'ORGANISME

D'entrée de jeu, mentionnons que la mission première de la Fiducie foncière LVBF « Les Verts Boisés du Fjord » , c'est de valoriser l'arbre et végétation en général, ainsi que de protéger, de conserver et de mettre en valeur les différentes formes du paysage... sur l'ensemble du territoire de la Ville de Saguenay et ce pour le maintien de la biodiversité locale, le bénéfice du citoyen et de sa qualité de vie en général ( espaces boisés et corridors de végétation « verts » et milieux humides « bleus » ). Aussi, nous considérons en tout premier lieu que le maintien de la biodiversité en général est une composante essentielle du développement durable, tant en milieu naturel ( biodiversité sauvage ) qu'en milieu géré par l'homme ( biodiversité domestique ). Aussi, nous profitons donc de la tribune qui nous est offerte à ce moment-ci :

- D'une part , pour exprimer publiquement et officiellement un certain nombre de points de vues à notre avis oubliés en regard de la construction prochaine du projet AP/50 Jonquière, déposé par Rio Tinto Alcan inc.
- D'autre part pour informer et sensibiliser les décideurs publics, les milieux économiques et les citoyens au rôle et à l'importance des infrastructures vertes, en termes de production de biens et services publics tangibles et intangibles, rendus aux collectivités locales, sur une base annuelle.

## 2. UNE MISE EN CONTEXTE NÉCESSAIRE

---

### BÉNÉFICES ET COÛT SOUS ESTIMÉS DES INFRASTRUCTURES VERTES AUX PLANS SOCIO-ÉCONOMIQUE, ÉCOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTAL 1

Les infrastructures vertes ( boisés, espaces verts, milieux humides, monts, ravins...) présentes sur l'ensemble du territoire régional, produisent annuellement une somme incalculable de biens et services non comptabilisés dans les budgets annuels de fonctionnement des municipalités et des organisations, et encore fort mal connus des autorités et du public en général. Les corridors verts naturels ou aménagés en zones urbaines et périurbaines sont également des infrastructures, au même titre que les infrastructures de production de biens et services privés et publics, et sont nécessaires voire même essentiels au maintien de la biodiversité et de la qualité de vie en région. Les paragraphes qui suivent résument l'ensemble des biens et services produits par cette véritable économie souterraine que représentent les infrastructures vertes sur le territoire.

- Support principal : **1 )** au développement des activités de récréation extensive de plein air et de récréo-tourisme saisonnier, **2 )** au recrutement et à la fixation de la main-d'œuvre, **3 )** de lutte contre le stress de la vie urbaine, **4 )** au maintien de la santé physique et mentale et de la qualité de vie des citoyens.  
**Coûts de remplacement : 1 )** dégradation de la qualité et des conditions de vie urbaine pour l'ensemble de la population en général, **2 )** déclin progressif et sournois de la productivité de la main-d'œuvre et des entreprises.
- Systèmes d'encadrement naturel qui contribuent au maintien et à la valorisation de l'assiette fiscale et qui favorisent : **1 )** la vie de quartier, **2 )** l'animation du parc immobilier, **3 )** l'intégration architecturale et paysagique des différentes fonctions urbaines ( commerciale, industrielle, institutionnelle, résidentielle, parc et espace vert, récréation-loisir, services, etc... ).  
**Coût de remplacement : diminution des revenus de taxation en provenance de l'assiette fiscale**
- Systèmes naturels d'insonorisation, de confinement et de dispersion du bruit ambiant, engendré par la circulation sur les grandes artères.  
**Coût de remplacement : Nouvelle diminution des revenus en provenance de l'assiette fiscale résidentielle.**

- Systèmes naturels de climatisation et de régulation des températures estivales qui bénéficient aux populations fragilisées par les canicules et les changements climatiques ( personnes âgées, malades chroniques et enfants ).

Coûts de remplacement : **1 )** dégradation de la qualité et des conditions de vie urbaine pour l'ensemble de la population; **2 )** externalisation des coûts sociaux vers les systèmes de santé et d'assurance collective; **3 )** achat de résidences secondaires en zones de villégiature; **4 )** hausse de la consommation estivale d'énergie.
- Systèmes de production d'oxygène, de filtration, d'épuration et de renouvellement de l'air ambiant ( smog urbain & poussières ), et enfin de séquestration du carbone atmosphérique ( GES ).

Coûts de remplacement: **1 )** déclin et dégradation systémique de la qualité et des conditions de vie chez les populations urbaines vieillissantes et à faibles revenus; **2 )** externalisation des coûts sociaux vers les systèmes de santé et d'assurances collectives ( mortalité et maladies respiratoires reliées au smog ).
- Systèmes naturels de rétention des eaux de ruissellement et de régulation des crues printanières.

Coût de remplacement à payer : nouvelle externalisation des coûts sociaux vers le contribuable, avec les travaux de réfection d'infrastructures reliés aux inondations et aux refoulements d'égouts.
- Systèmes naturels de stabilisation contre les risques associés: **1 )** aux glissements et aux décrochements de terrain en sol argileux et **2 )** au lessivage des sols en zone riveraine.

Coûts de remplacement : nouvelle externalisation vers le contribuable: **1 )** des coûts de stabilisation, de sécurisation, de remise en état des lieux, d'ensemencement et de renouvellement de la faune aquatique; et **2 )** des dommages à la propriété, à la santé et à la vie des individus.
- Systèmes naturels de décomposition et compostage des matières organiques pour la production des substrats végétaux et des supports au développement et à la reproduction de la vie ( matériaux de fécondation et d'enrichissement des sols, terres végétales, compost, litières, paillis et autres amendements organiques ).

Coûts de remplacement : **1 )** reliés à l'enlèvement, à l'enfouissement et à l'élimination des matières organiques résiduelles; **2 )** à l'achat des engrais nécessaires à l'entretien et à la croissance des végétaux en agriculture et en aménagement paysager.
- Systèmes naturels de filtration et d'épuration des eaux de ruissellement de surface.

Coûts de remplacement : **1 )** filtration de l'eau potable; **2 )** remblayage des coulées; **3 )** installation, entretien et remplacement des conduites de canalisation des ruisseaux et zones humides.

- Système naturel de réhabilitation des sols contaminés en zone urbaine.  
Coûts de remplacement : nouvelle externalisation vers le contribuable: **1** ) des pertes de revenus de taxation en provenance de l'assiette fiscale ( terrains vacants ), et **2** ) des coûts associés à la décontamination des sols par les entreprises et les municipalités.
  
- Systèmes naturels de nidification de la faune ailée et de reproduction de la plupart des espèces végétales, fauniques et génétiques sur terre.  
Les coûts de remplacement dans ce cas-ci peuvent sembler difficiles à évaluer. On considère toutefois qu'une baisse de la biodiversité entraîne généralement : **1** ) une détérioration significative de la qualité de vie citadine; et **2** ) un appauvrissement du cadre culturel nécessaire à l'enrichissement et à l'épanouissement des collectivités locales.

---

**Sources :**

- 1** Cf. M. Gille Tremblay, in Colloque sur "La revitalisation des espaces centraux : enjeux et voies d'avenir pour les villes moyennes", UQAC , 19 Novembre 2010 .

### 3. QUESTIONNEMENT EN REGARD DU PROJET AP50 / JONQUIÈRE

---

Dans un premier temps , la fiducie foncière LVBF considère que la construction du projet **AP-50 / Jonquièrre** constitue une priorité absolue dans la conjoncture économique actuelle qui prévaut au Saguenay - Lac-Saint-Jean . En fait, ce projet nous apparaît à ce point important et essentiel pour l'avenir de l'économie régionale que nous ne pouvons absolument pas nous permettre de rater collectivement un rendez-vous que l'on pourrait même qualifié d'historique pour l'ensemble de la région.

Cela dit, dans sa forme actuelle le projet de construction tel que déposé en 2010 par RTA à la Commission d'enquête du BAPE, soulève à notre avis certaines interrogations quant à son intégration aux plans patrimonial, architectural et paysagique, dans le contexte spécifique de la trame urbaine actuelle et du nouveau schéma d'aménagement et de développement de Ville de Saguenay. À la lumière des considérations socio-économiques, écologiques et environnementales qui précèdent et à la suite d'une analyse exhaustive de la documentation disponible sur le projet , nous considérons en fait comme relativement faible le traitement accordé par RTA au plan de l'intégration en général. Dans la terminologie de planification habituelle, cette notion réfère principalement quant à elle aux dimensions patrimoniale, architecturale et paysagère d'une implantation industrielle .

Dans la perspective de développement d'une « Vitrine mondiale de démonstration au plan technologique » pour ses nouvelles installations AP-50 de Jonquièrre <sup>2</sup> , il serait de la plus haute importance, selon nous, d'associer également à cette première vitrine , la mise en œuvre d'une « Vitrine mondiale d'excellence au plan touristique »( intégration patrimoniale, architecturale et paysagique ), et ce en collaboration étroite avec l'ensemble des intervenants concernés. Les conditions nécessaires pour la concrétisation-réalisation de ces deux vitrines pourraient s'articuler autour des considérations suivantes, à savoir :

---

#### Sources :

- <sup>2</sup> Cf. Mme Lise Castonguay Directrice « technique & environnement » projet AP-50 / RTA Jonquièrre, Le mercredi 15 septembre 2010, Holiday Inn Saguenay

- **Premièrement**, une intégration réussie du nouveau complexe industriel dans le cadre d'un véritable circuit historique patrimonial. Ce circuit devrait intégrer la dimension technologique du nouveau savoir-faire développé, à la dimension historique des démarches actuelles de reconnaissance effectuées par les intervenants locaux (CORPA)<sup>3</sup> et les autorités de Saguenay auprès de l'UNESCO, en raison notamment de l'importance patrimoniale mondiale du quartier Arvida, lors de la 2<sup>ième</sup> guerre mondiale .
  
- **Deuxièmement**, une intégration architecturale axée sur la lisibilité et la visibilité des différentes formes industrielles. En effet, pour un fleuron technologique de l'industrie régionale, pourquoi pas une visibilité axée sur un bâti intégrant une architecture résolument moderne, voire même audacieuse à l'image de la dimension environnementale du nouveau complexe ? Bref, une architecture, un design véritablement à l'avant garde des tendances actuelles dans le domaine, d'autant plus qu'il ne s'est pas fait de véritable architecture industrielle au Saguenay depuis la fin du 19<sup>ième</sup> siècle<sup>4</sup> . Pour une meilleure visibilité, il faut surtout rechercher la qualité dans l'expression et le design des formes associées à la volumétrie, ainsi qu'aux textures des revêtements extérieurs .

---

**Sources :**

- <sup>3</sup> CORPA : Corporation pour la Reconnaissance Patrimoniale d'Arvida  
Cf. M. Stéphane Bégin in , "Reconnaissance patrimoniale du quartier Arvida : le comité débute ses travaux" ,  
Journal le Quotidien du jeudi 16 septembre 2010, p.19
  
- <sup>4</sup> Chantale Prud'homme, Architecte paysagiste spécialisée en étude des paysages  
Comité Paysage Saguenay-Lac-St-Jean , Alma Septembre 2010.



- **Troisièmement**, à l'instar de l'usine Laterrière, une intégration harmonieuse du nouveau complexe industriel aux différents types de paysages (...) qui façonnent l'environnement immédiat à l'intérieur et à l'extérieur du site des travaux et dans le respect des principes de biodiversité<sup>5</sup> ; par l'aménagement ou l'insertion massive de composantes végétales « vertes » et ou paysagères sur l'ensemble du territoire visé. Ce qui inclus l'ensemble de la zone tampon actuelle entre les secteurs d'Arvida et de Chicoutimi ( ie. plusieurs centaines voire des milliers d'hectares ). Ces composantes devraient même pouvoir supporter la vie dans un environnement industriel hostile .

#### **Intégration de composantes « vertes » à l'intérieur du site :**

- Bâtiments et équipements extérieurs ( diminution des stationnements en favorisant des politiques de covoiturage , aires de repos extérieures pour les quelques milliers « ? » de travailleurs œuvrant sur le site, circuits piétonniers et cyclables, mobilier urbain, éclairage de premier niveau, etc... ) ;
- Infrastructures ( canalisations, bassins de rétention des eaux, réseaux de drainages de surface, site de gestion des résidus, voies de desserte et de transit local, lignes de haute tension , etc... ) ;

#### **Intégration de composantes « vertes » à l'extérieur du site :**

- Zones résidentielles et patrimoniales environnantes, réseau de circulation ( boulevard du Saguenay / route panoramique du Fjord, Vélo-route régionale / piste cyclable, vélo de montagne, randonnée pédestre ), terrain de golf Saguenay, etc. ...

## PRINCIPES DE BIODIVERSITÉ

5 Cf. : « p. 4, 5, 6 »

- Récréation extensive de plein air et ou de récréo-tourisme saisonnier sur et autour du site des travaux ;
- Encadrement naturel et paysagiste des fonctions urbaines sur et autour du site des travaux ;
- Insonorisation, confinement et dispersion du bruit ambiant sur et autour du site des travaux ;
- Climatisation et régulation des températures ambiante sur et autour du site des travaux ;
- Production d'oxygène, filtration, épuration et renouvellement de l'air ambiant ( smog & poussières ) ;
- Séquestration du carbone atmosphérique ( GES ) sur et autour du site des travaux ;
- Rétention et régulation des eaux de ruissellement de surface sur et autour du site des travaux ;
- Filtration et épuration des eaux de ruissellement de surface sur et autour du site des travaux ;
- Réhabilitation et régénération des sols contaminés et autour du site des travaux ;
- Introduction et nidification de la faune ailée sur et autour du site des travaux ;
- Stabilisation des sols ( contre les glissements terrain en zone argileuse et le lessivage en zone riveraine littorale ) .



- Développement de paysages industriels de qualité par l'intégration paysagique et architecturale du bâti
- Insertion de composantes vertes dans le développement des nouveaux paysages industriels

7



**6 Sources :**  
Cf. M. Gille Tremblay,  
Photographies prises sur Google  
( www global view ) , in Colloque  
sur "La revitalisation des espaces  
centraux : enjeux et voies d'avenir  
pour les villes moyennes" , UQAC  
19 Novembre 2010

**7 Sources :**  
Chantale Prud'homme  
Arch. paysagiste spécialisée en étude des paysages  
pour le Comité Paysage Saguenay-Lac-St-Jean  
In "Plan d'action Paysage"  
Région du Saguenay-Lac St-Jean



## 4. CONCLUSION

---

En conclusion, à la lecture des considérations qui précèdent, il ne subsiste maintenant plus de doutes dans notre esprit et dans celui des commissaires nous l'espérons, quant à la nécessité pour Rio Tinto Alcan d'accorder un traitement particulier aux questions d'intégration patrimoniale, architecturale et paysagiste, dans le dossier de la construction du projet AP-50 / Jonquière. En fait, c'est dans l'intégration au bâti et au site que le rôle et l'importance des infrastructures vertes aux plans socio-économique, culturel, écologique et environnemental prennent toute leur signification.

*L'aménagement d'une zone tampon significative en terme de superficie et surtout de qualité autour d'un pareil complexe industriel lourd... , en plein cœur de la zone urbaine de Saguenay ..., nous apparaît d'autant plus nécessaire voire même essentielle à ce stade-ci, qu'elle diminue considérablement les risques potentiels en terme de catastrophes ..., contribuant du même coup à une meilleure acceptabilité sociale du projet et à l'amélioration du paysage urbain en général.*

Enfin en terminant et tout spécialement pour Mme Jacynthe Côté, Chef de la direction de Rio Tinto Alcan / Amérique du Nord , *donnez-vous pour le futur ... un complexe industriel à la hauteur de vos ambitions ... pour la région ... et le patelin ... qui vous ont vu naître ... et grandir ...; un complexe résolument à l'avant garde dans tous les domaines et surtout sans complexe ... , qui va faire bouger les choses, au sens propre à la mesure du "Grand Défi Pierre Lavoie" , comme au sens figuré pour une région en « mode redéploiement » et qui en aurait bien besoin en ce moment .*

## 5. RECOMMANDATIONS

---

**CONSIDÉRANT**, l'ensemble des motifs et des arguments dont nous avons fait état précédemment aux points : **#1 Introduction**, **#2 Une mise en contexte nécessaire** et **#3 Questionnements en regard du projet AP-50 / Jonquière** ;

**POUR TOUS CES MOTIFS**, la Fiducie foncière « Les Verts Boisés du Fjord » recommande à la Commission d'enquêtes du BAPE « Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement », de tenir compte des points suivants dans le dossier du projet de construction de l'usine AP50 Complexe Jonquière à Saguenay, à savoir :

**PREMIÈREMENT**, intégrer conformément au point #3.1 ( p.8 ), la construction du nouveau complexe industriel dans le cadre d'un circuit historique patrimonial qui intègre les démarches actuelles de reconnaissance effectuées par les intervenants locaux et les autorités de Saguenay auprès de l'UNESCO, en regard de l'importance patrimoniale mondiale du Quartier Arvida, lors de la 2<sup>ième</sup> guerre mondiale ;

**DEUXIÈMEMENT**, considérer également comme étant nécessaire voire même essentielle l'application du concept d'intégration architecturale. Une intégration qui soit axée sur la lisibilité et la visibilité des différentes formes industrielles aux étapes de conception et de construction du nouveau complexe, et ce dans l'esprit des considérations mentionnées au point #3.2 ( p.8 ) qui précède ;

**TROISIÈMEMENT**, procéder à l'instar du point #3.3 ( p.8 ) à une intégration harmonieuse du nouveau complexe industriel aux différents types de paysages qui façonnent l'environnement immédiat à l'intérieur et à l'extérieur du site des travaux, par l'aménagement ou l'insertion massive de composantes végétales « vertes » et ou paysagères sur l'ensemble du territoire visé et dans le respect des principes de biodiversité et d'acceptabilité sociale du projet .